



Menton, Octobre 2017

Phase 3 – Analyse prospective et scénarii de transfert

Etude stratégique pour la prise des compétences Eau Potable et Assainissement

Sommaire



NOTRe

loi pour une Nouvelle Organisation
Territoriale de la République

01

Avancement et agenda
du jour



COMMUNAUTÉ
DE LA RIVIERA FRANÇAISE

Les activités réalisées

Activité	Date ou Période réalisation
Présentation de l'état des lieux en bureau communautaire	10/07/2017
Validation des hypothèses prospectives	27/07/2017
Analyse prospective et étude des scénarii de transfert	Août 2017
Présentation en COTECH des scénarii de transfert	Septembre 2017

Les objectifs de la Phase 3: **valider le scénario de transfert**

- Prospective financière et hypothèses d'harmonisation tarifaire
- Organisation des services
- Stratégie contractuelle

Méthodologie

Phase 1

- Etat des lieux
- Performances des services

Analyses rétrospectives communales

Phase 2

- Validation d'une qualité de service cible et des règles de transfert

- Prospectives communales avec rééquilibrage sincère des budgets (personnel fléché et suppression des subventions d'équilibre)
- Prospectives communales avec coûts liés aux investissements indispensables

Phase 3

- Définition du scénario définitif de transfert et de l'organisation

- Prospectives budgétaires à l'échelle intercommunale
- Prospectives tarifaires

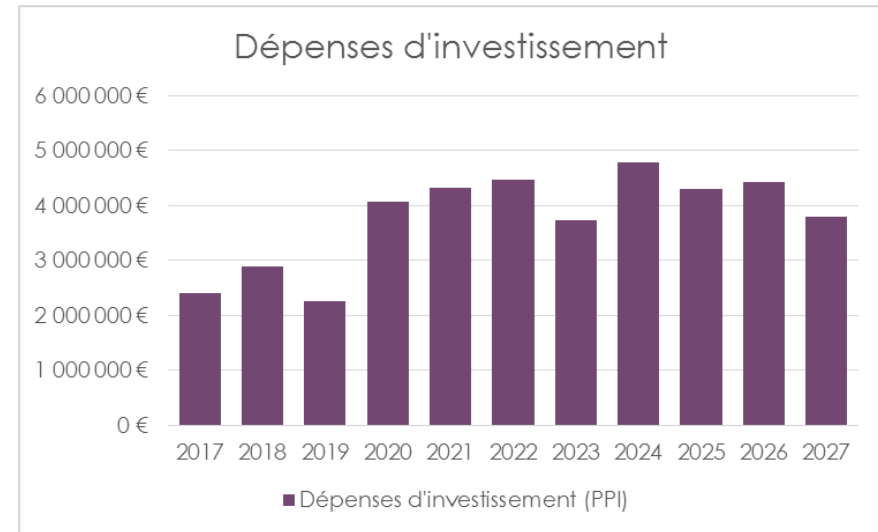
02

Rappel des hypothèses prospectives



Enveloppe d'investissement sur 10 ans – Eau potable

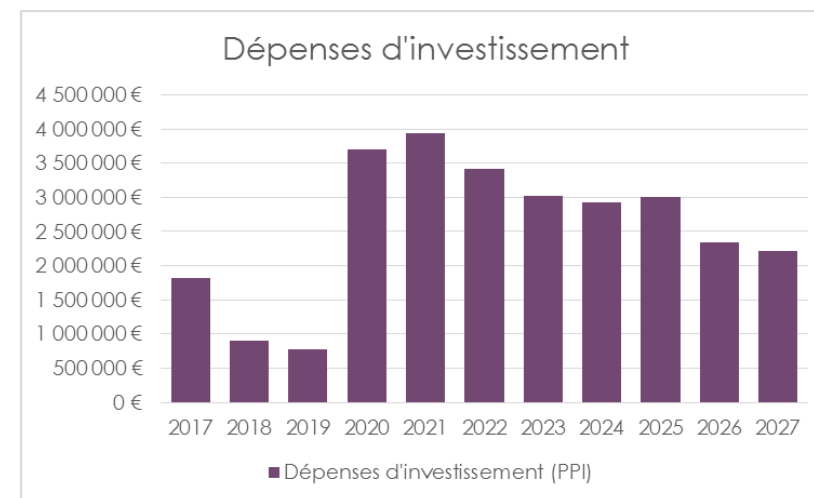
Catégorie d'investissement	DSP (k€)	Régie (k€)
Adduction	13 670	1 152
Branchements	0	459
Comptage abonnés	0	5 524
Divers	131	50
Ouvrages	100	
Réseaux de distribution	11 245	8 109
Ressource	117	386
Sectorisation		18
Sécurité	162	307
Traitement		30
Total général	25 425	16 035



- Un investissement total de **41 M€** sur 10 ans – reste à charge après subvention AE et CD 06
- Des investissements importants à réaliser sur l'adduction, la mise en place de comptage (5 communes) et les réseaux de distribution (renouvellement)
- Investissements limités sur 2017-19

Enveloppe d'investissement sur 10 ans – Assainissement

Catégorie d'investissement	DSP (k€)	Régie (k€)
Divers	70	
Mise en séparatif	5 405	5 080
Réseaux de collecte	6 359	4 584
STEP	6	5 869
Total général	11 840	15 533



- Un investissement estimé à **27 M€** sur les 10 années à venir - reste à charge après subventions AE et CD 06)
- Des investissements importants sur les réseaux (mise en séparatif, renouvellement et extension) et sur le traitement pour les services gérés en régie
- Investissements limités sur 2017-19

Les charges d'exploitation – période transitoire 2018-19

- Exploitation des services tel qu'actuellement pendant les 2 premières années (2018-19) – pas d'amélioration de la qualité de service
- Impact sur les charges de personnel sur la période 2018-19
 - Gestion administrative et comptable des conventions de gestion temporaire : 10 k€ par an
 - Suivi des DSP : suivi de l'ensemble des contrats de la CARF avec les moyens actuels ⇒ pas d'impact
 - Pas de recrutement ⇒ maintien des charges de personnel actuelles

Les charges d'exploitation – à compter de 2020

- Intégration du projet de service avec une qualité de service plus ambitieuse et une mutualisation plus avancée des moyens à compter de 2020.
- Surcoûts d'exploitation liés au projet de service estimés à environ 80 k€/an sur l'eau et 85 k€/an sur l'assainissement pour les services en Régie
- Pas de modification des charges de fonctionnement des DSP
- Impact sur les charges de personnel
 - Gestion administrative centralisée : pas d'impact sur les charges, gain de temps compensé par une qualité de service accrue
 - Suivi des travaux AEP et Assainissement : 1,5 ETP supplémentaires nécessaires

Rappel des règles de transfert

- Transfert des excédents :
 - Pas de transfert des fonds de roulement excédentaires des communes
 - Transfert des fonds de roulement excédentaires des syndicats
- Déficits: les déficits sont transférés
- Budgets déséquilibrés en fonctionnement transférés tels quels (pas de rééquilibrage)
- Tarifs et surtaxes basés sur les données collectées lors de l'état des lieux (au 01/01/2017) $\Rightarrow$ pas de modification des tarifs sauf La Turbie

Conduite de la prospective financière

- La prospective financière a été conduite sur la base des données retraitées issues des CA (retrait des recettes ou charges exceptionnelles)
- Les indicateurs suivis pour la prospective
 - Limitation de la durée de désendettement à 12 ans
 - Epargne nette ≥ 0
 - Besoin en fond de roulement égal à 25 % des dépenses d'exploitation
- Les scénarii étudiés
 - Scénario 1 : DSPs + régies groupées
 - Scénario 2 : DSPs seules / Régies seules

03-A

Résultats de l'analyse
prospective

Eau Potable



Résultats – Scénario 1: Eau Potable - DSPs + Régies groupées

Hypothèse a: aucune recette supplémentaire (pas d'augmentation des tarifs, sauf inflation 1%/an)



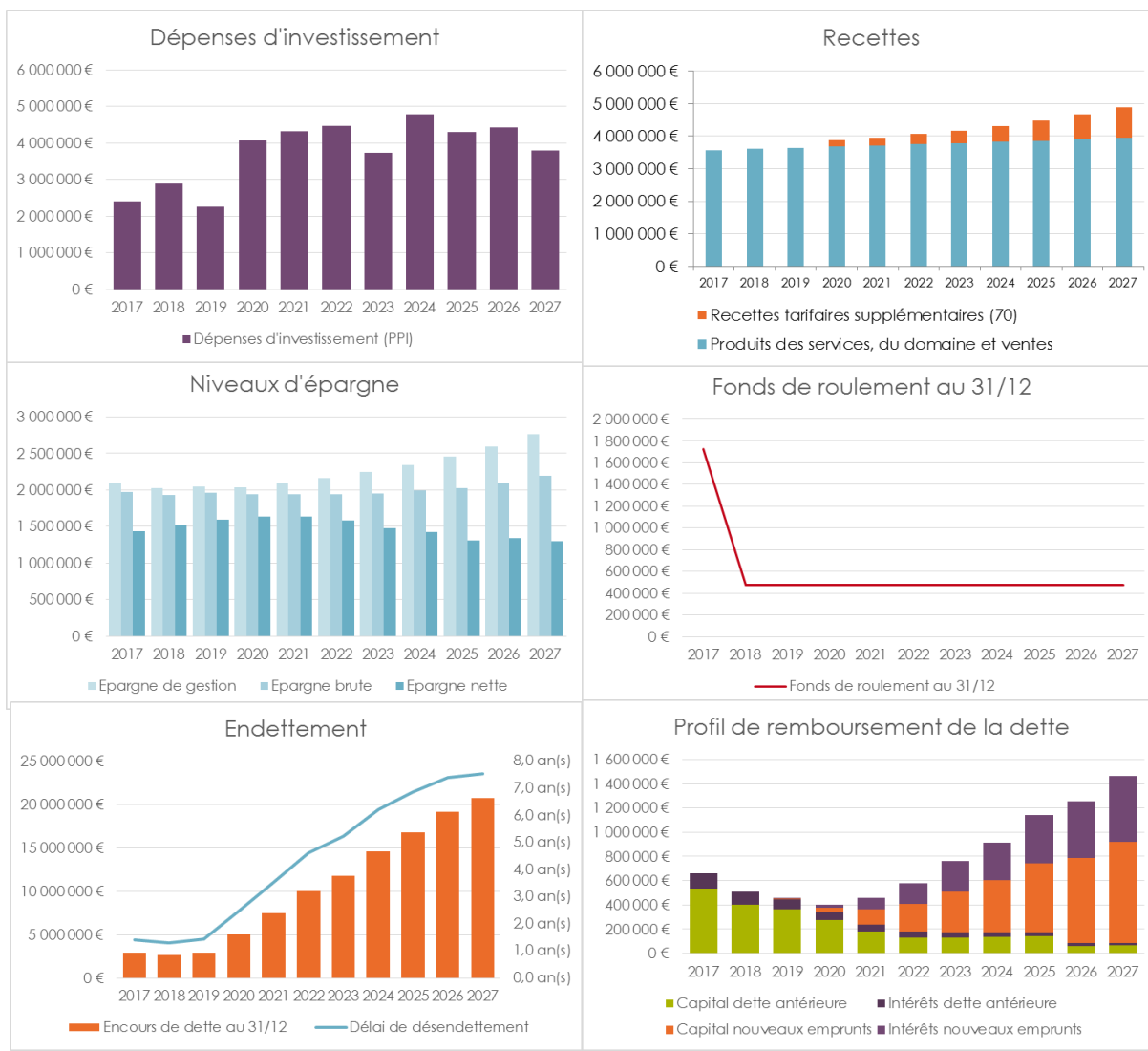
Consommation du fonds de roulement disponible dès 2018

Dégradation des épargnes brute et nette et hausse de l'endettement à compter de 2020, qui atteint 12 ans en 2027

Situation non tenable au-delà de 10 ans sans augmentation de recette

Résultats – Scénario 1: Eau Potable – DSPs + Régies groupées

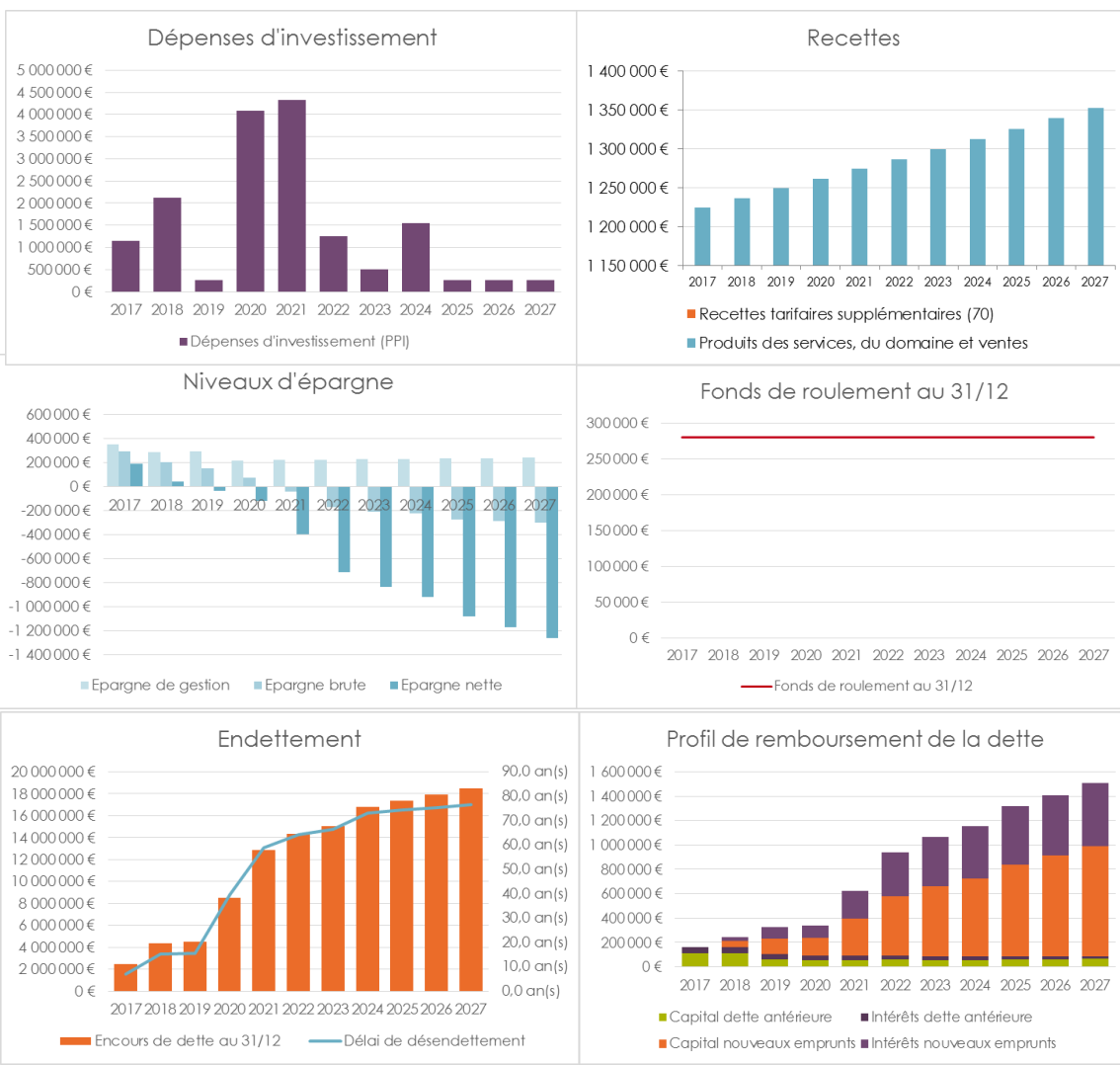
- Hypothèse b : augmentation de recettes croissante à partir de 2020 : + 150 k€/an en 2020 à + 715 k€/an en 2027



- Dégradation puis stabilisation des épargnes brute et nette grâce aux recettes supplémentaires croissantes
- Endettement en croissance maîtrisée
- Une situation tenable grâce à une augmentation croissante des recettes**

Résultats – Scénario 2 : Eau Potable – Régies seules

- Hypothèse a: aucune recette supplémentaire (pas d'augmentation des tarifs, sauf inflation 1%/an)



Une situation intenable avec une épargne négative dès 2019 et un délai de désendettement proche de 80 ans en fin de prospective

Résultats – Scénario 2 : Eau Potable – Régies seules

- Hypothèse b : recettes supplémentaires: 100 K€/an en 2018 et 2019 pour maîtriser l'endettement et 850 k€/an à partir de 2020 → 7 M€ (+63% par rapport aux recettes actuelles)

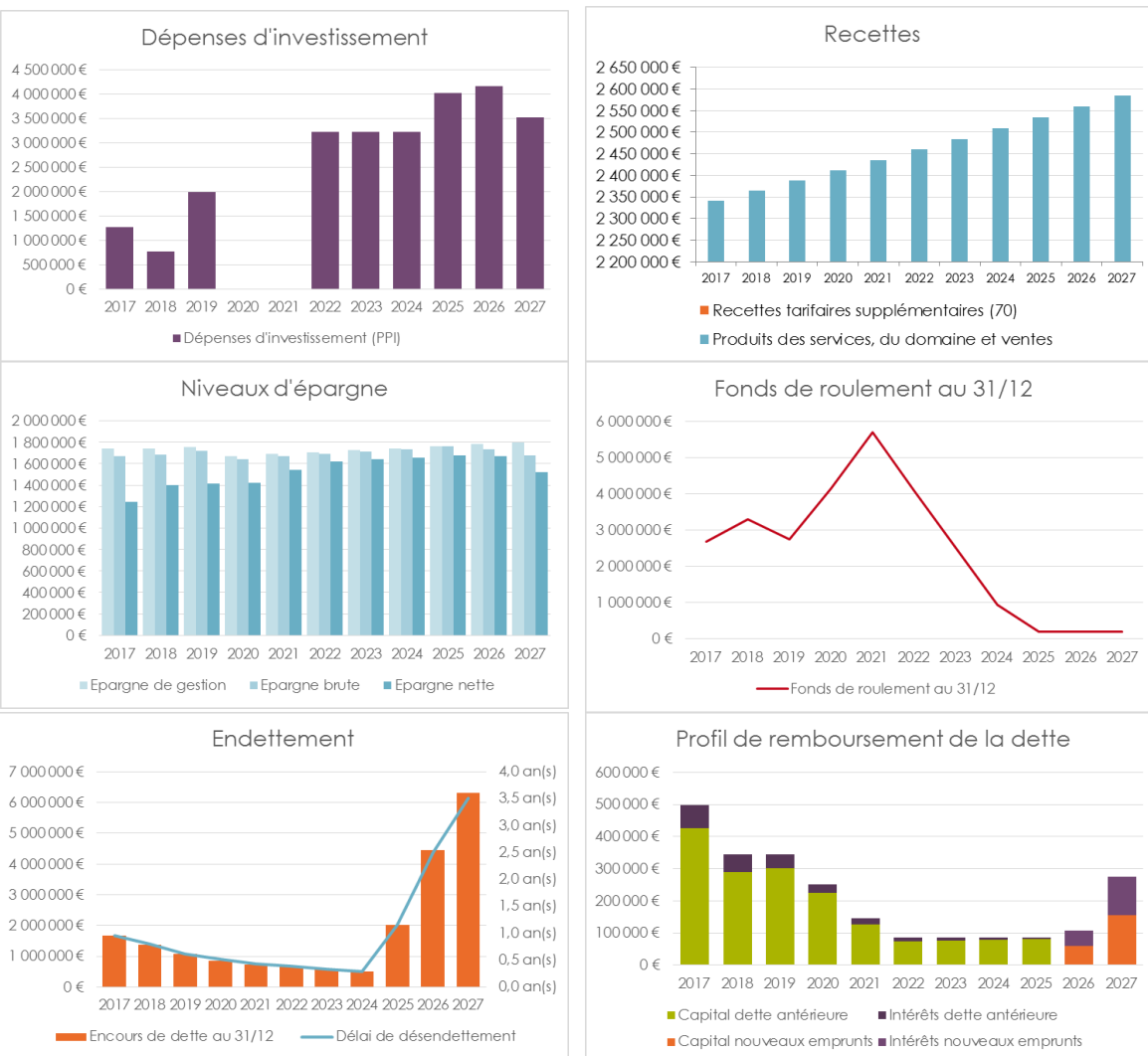


Une situation stabilisée mais :

- Un endettement toujours élevé (10 ans en 2027)
- Une épargne nette faible (75k€ en 2027) ne permettant de financer que très peu d'investissements
- Malgré une hausse très élevée des recettes de vente d'eau (+63%)

Résultats – Scénario 2 : Eau Potable – DSPs seules

- Hypothèse a: aucune recette supplémentaire (pas d'augmentation des tarifs, sauf inflation 1%/an)



- Peu d'investissements entre 2017 et 2021
- 2022-2024: investissements financés par le fonds de roulement et l'épargne nette générés
- 2025-2027: recours à l'emprunt pour le financement des investissements
- Une situation tenable avec un endettement limité (3,5 ans en 2027)**

03-B

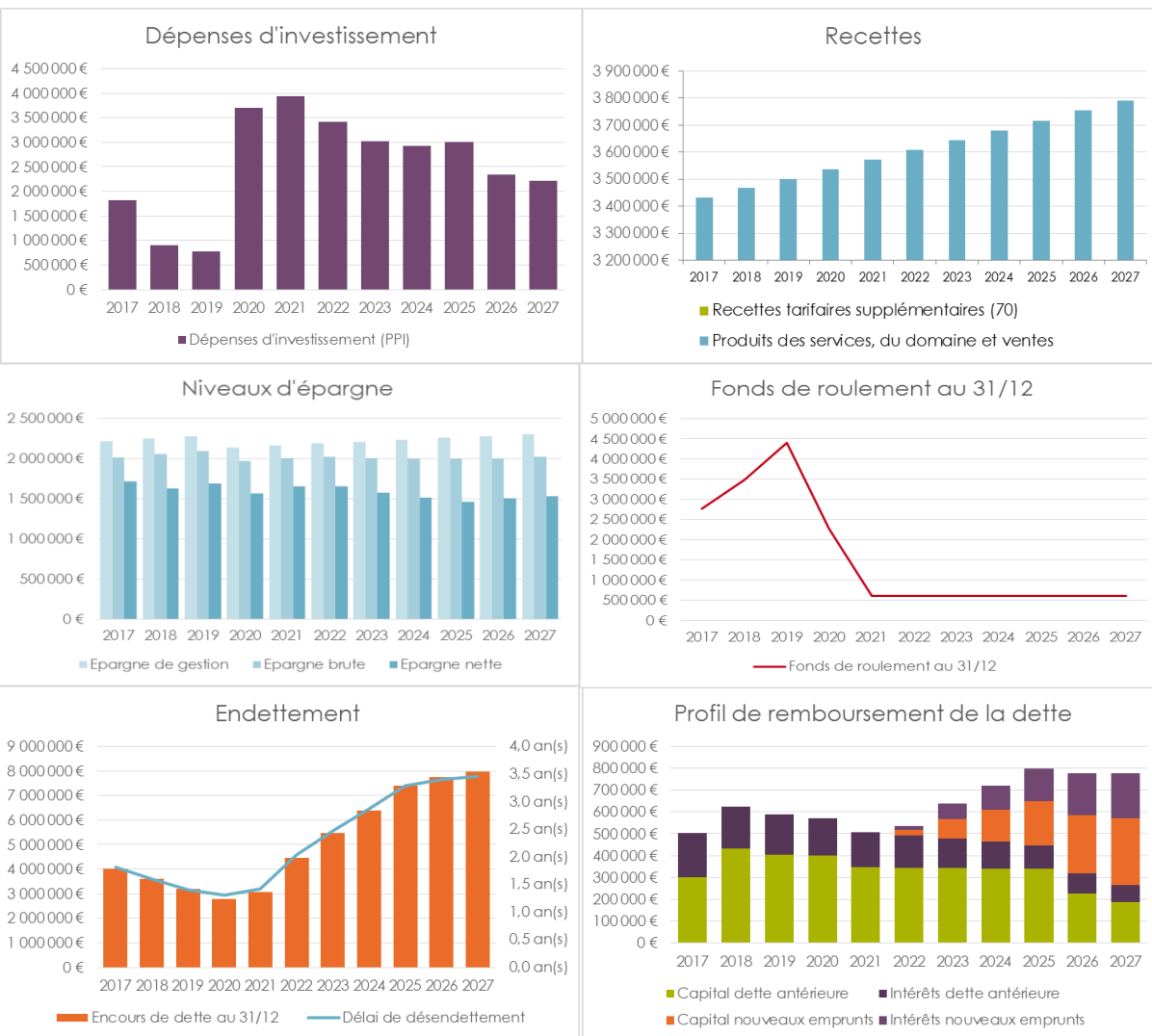
Résultats de l'analyse
prospective

Assainissement



Résultats – Scénario 1 : Assainissement – DSPs + Régies groupées

- Hypothèse a: aucune recette supplémentaire (pas d'augmentation des tarifs, sauf inflation 1%/an)



- Capitalisation jusqu'en 2019 puis consommation du fonds de roulement
- Niveau d'épargne nette stable à 1,5M€ en 2027
- Un scénario tenable avec une faible mobilisation de la capacité d'emprunt (3,5 ans en 2027)

Résultats – Scénario 2 : Assainissement – Régies seules

- Hypothèse a: aucune recette supplémentaire (pas d'augmentation des tarifs, sauf inflation 1%/an)



- Epargne nette négative dès 2020
- Le délai de désendettement explose (près de 90 ans en 2027)
- Un scénario intenable**

Résultats – Scénario 2 : Assainissement – Régies seules

- Hypothèse b : Recette supplémentaire de 8 M€ entre 2020 et 2027 (1 M€/an), soit + 69% par rapport aux recettes actuelles



- Une épargne nette positive
- Un délai de désendettement de 7 ans en 2027
- Un scénario tenable mais nécessitant une forte augmentation des recettes**

Résultats – Scénario 2 : Assainissement – DSPs seules

- Hypothèse a: aucune recette supplémentaire (pas d'augmentation des tarifs, sauf inflation 1%/an)



- Une épargne nette positive et une capitalisation continue sur la période pour atteindre un excédent supérieur à 8M€ en 2027
- Les recettes couvrent très largement les besoins du service**

04

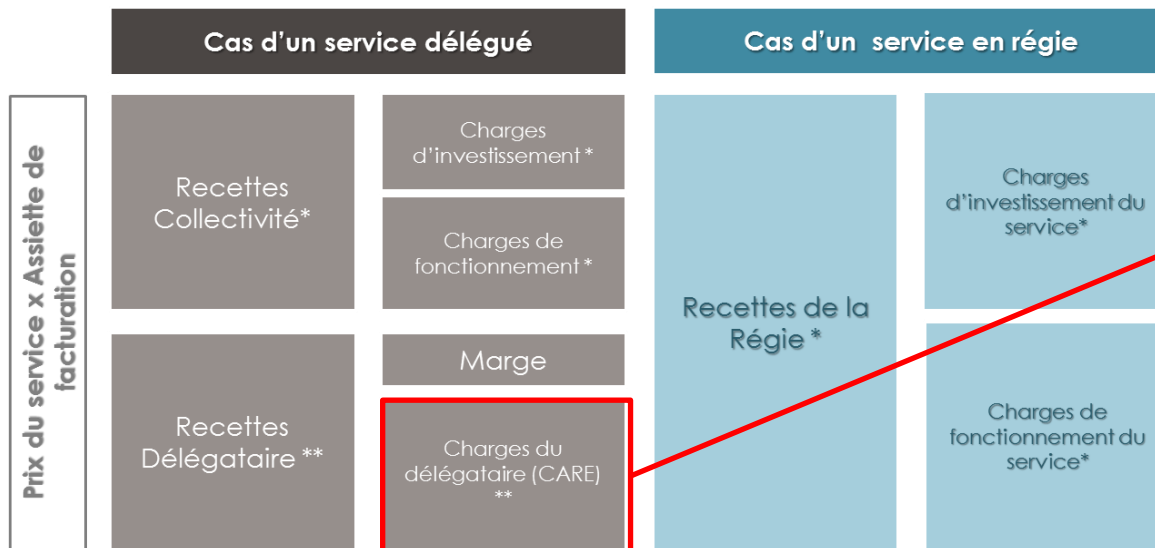
Conclusions de l'analyse
prospective et hypothèses
d'harmonisation tarifaire



Les principales conclusions de l'analyse prospective

- Une séparation immédiate des budgets Eau Potable et Assainissement par mode de gestion rendrait très difficile **l'atteinte d'un équilibre financier des services en régie**, sauf à appliquer des hausses de prix très importantes
- Sollicité par la CARF, le Trésorier a donné son accord pour la tenue d'un budget groupé Régies + DSPs, en dérogation des strictes règles comptables
- En considérant **un budget groupé Régies + DSPs**, les services peuvent être financés sur la base de recettes constantes mais la situation financière en 2027 serait dégradée pour le service d'eau potable

Les principes de l'harmonisation tarifaire



* Issu du Compte Administratif de la Collectivité

** Issu des comptes de la délégation

Sur le territoire de la CARF, entrent dans les charges du délégataire

- des investissements inclus dans les contrats de DSP (ex: Menton, Roquebrune)
- de la surtaxe via les achats d'eau en gros (ex: Menton, Beausoleil)

LES CHOIX A OPERER

- Quel niveau de surtaxe pour couvrir quelles charges (fonctionnement / investissement)? Quelle solidarité sur le territoire? $\Rightarrow$ choix politique (possibilité de différenciation tarifaire en fonction du niveau de service et du mode de gestion)
- Quelle structure tarifaire pour générer le volume de recettes attendues (part fixe / part variable)?
- Quel lissage des tarifs dans le temps après définition des tarifs cibles?

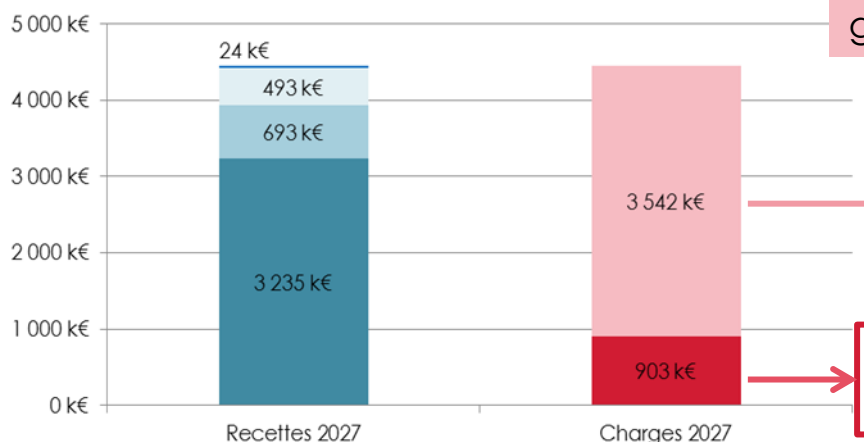
LES CONTRAINTES

- Pas de marge de manœuvre sur la grille tarifaire des DSPs avant la fin des contrats
- Des grilles tarifaires actuelles très variables d'un service à l'autre
- Tarification au volume consommé obligatoire après installation des compteurs, avec plafonnement de la part fixe à 30%
- S'assurer que le lissage permet d'assurer le niveau de recettes nécessaire pendant la phase de transition

Equilibre financier 2027 – Eau potable

Recettes et charges 2027

Charges - investissement, étude, structure Charges - Exploitation régie
Recettes - Travaux & autres produits Recettes - VEG extérieures
Recettes - VEG Beausoleil et Menton Recettes - Surtaxe



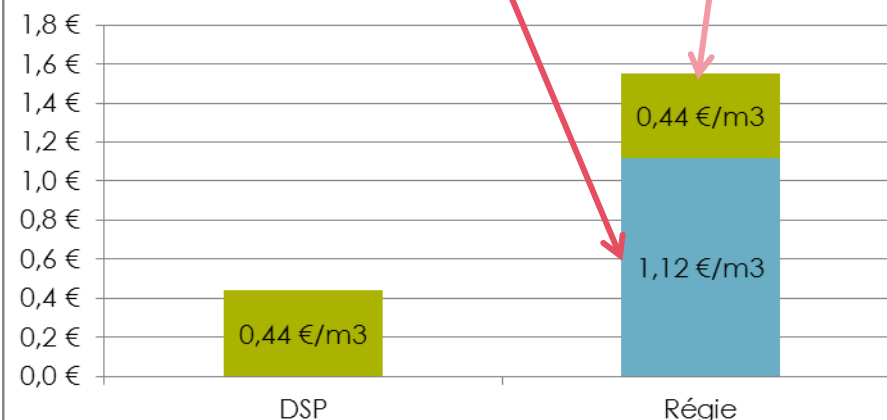
Assiette globale

Assiette régie

	2027		
Assiettes	régie	DSP	total
Nb abonnés	8 664	24 492	33 155
Volume m3	788 438	6 101 317	6 889 755

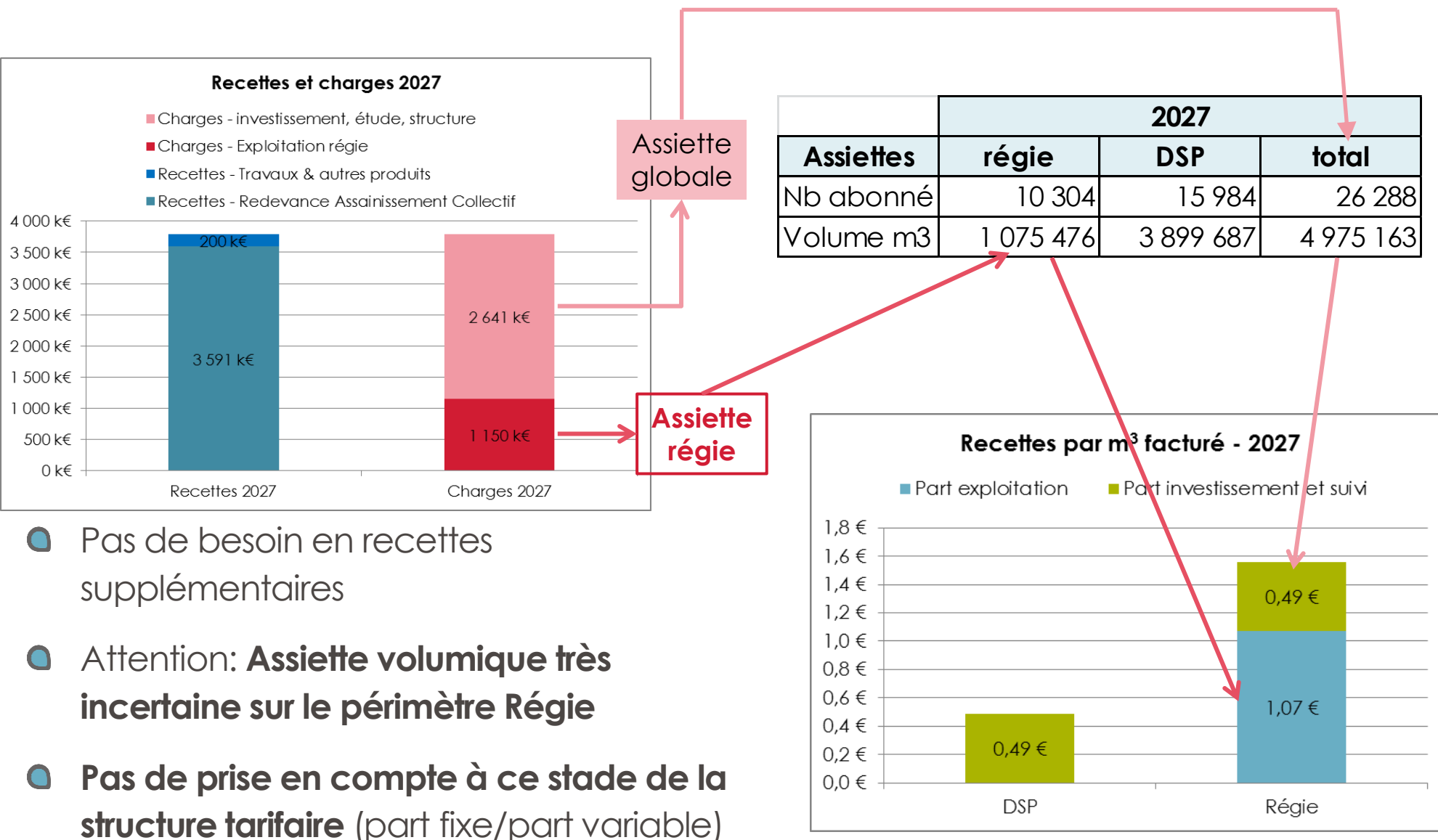
recettes par m3 consommé 2027

Part exploitation Part investissement, étude, structure

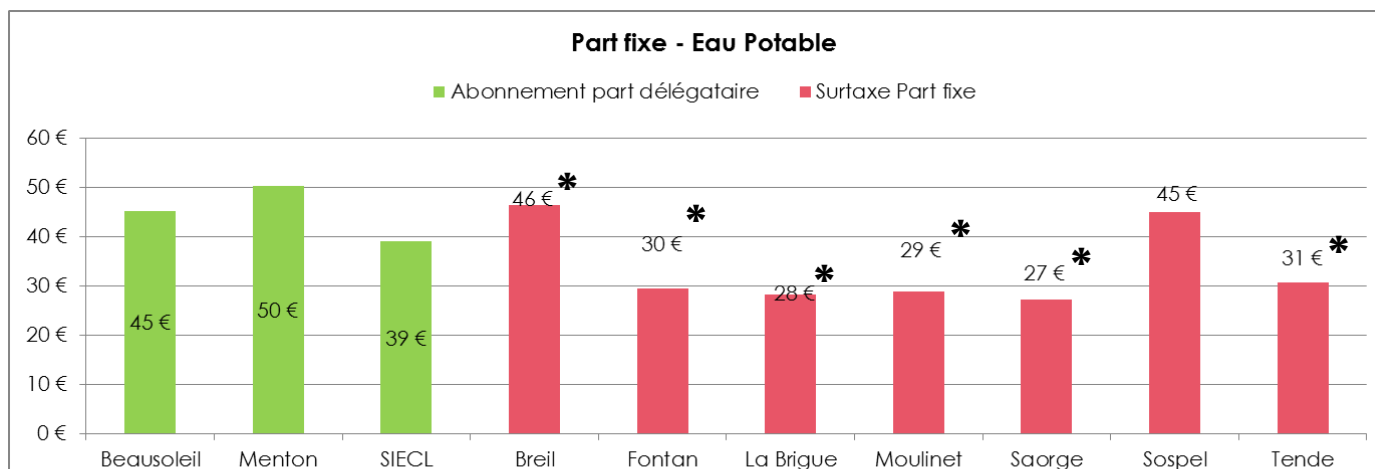


- Besoin en recettes supplémentaires de 750 k€/an
- Attention: **Assiette volumique très incertaine sur le périmètre Régie** (74% des abonnés sans comptage actuellement)
- **Pas de prise en compte à ce stade de la structure tarifaire** (part fixe/part variable)

Equilibre financier 2027 – Assainissement



Le tarif : point de départ eau potable – tarifs 2017

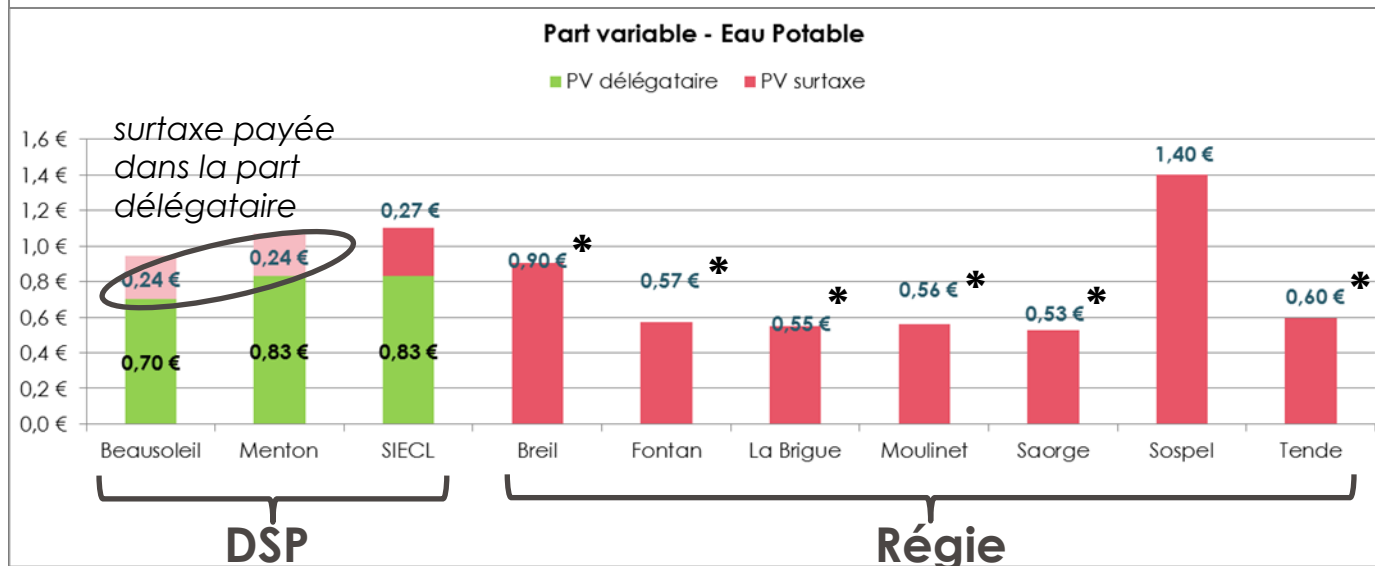


* communes sans comptage/au forfait: tarif **reconstitué** permettant de générer le même niveau de recettes avec part fixe plafonnée à 30% de la facture 120 m3 (hyp conso unitaire de 100 m3/an/abonné)

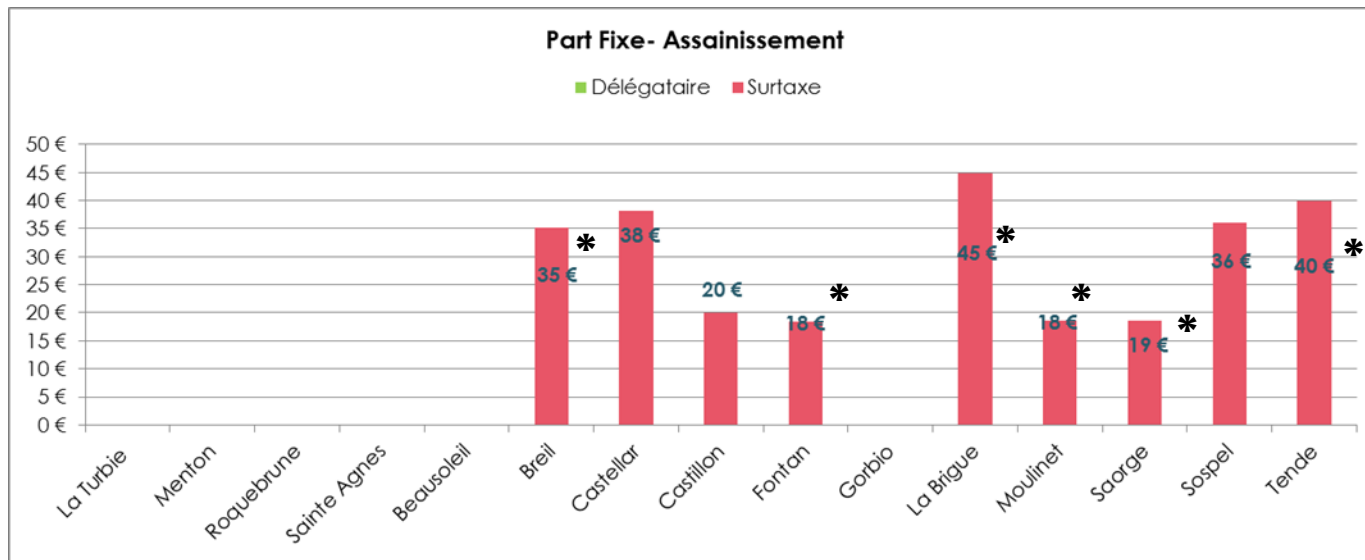
Des grilles tarifaires très variables d'un service à l'autre

Des communes au forfait (pas de comptage)

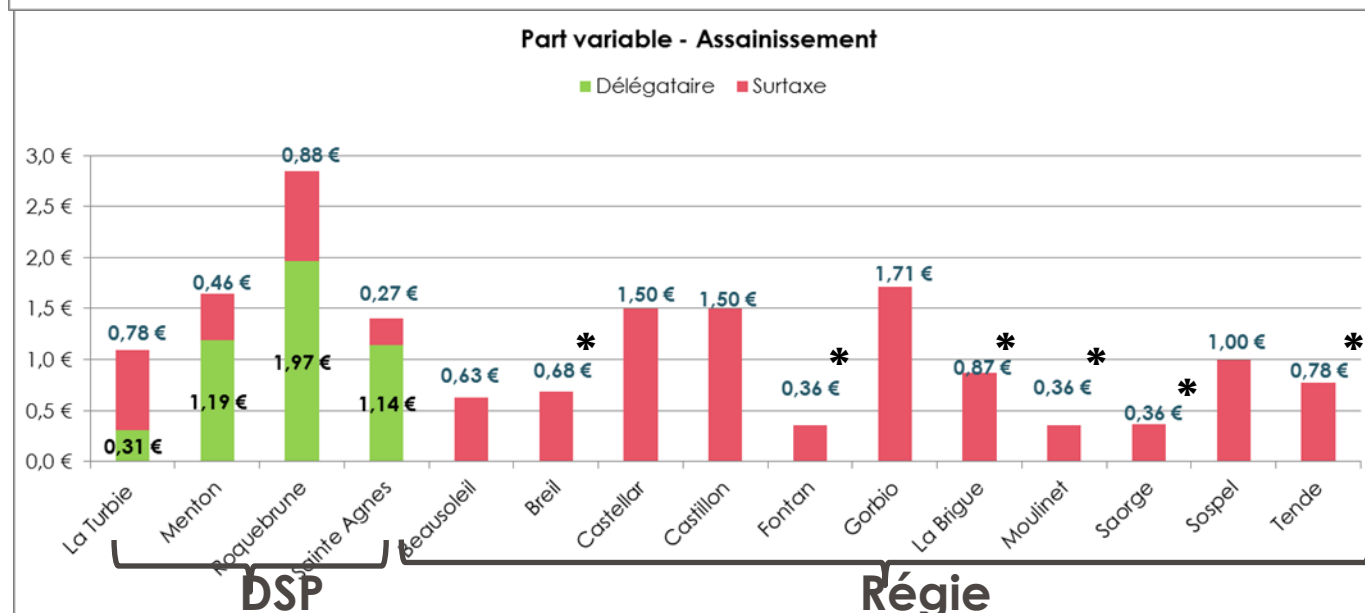
Pas de marge de manœuvre sur la grille tarifaire des DSPs avant la fin des contrats



Le tarif: point de départ Assainissement – tarifs 2017



* communes sans comptage/au forfait: tarif **reconstitué** permettant de générer le même niveau de recettes avec part fixe plafonnée à 30% de la facture 120 m3 (hyp conso unitaire de 100 m3/an/abonné)



Des grilles tarifaires très variables d'un service à l'autre

6 services sans part fixe actuellement

Le tarif: point de départ Assainissement - PFAC

- Absence de PFAC: Breil-sur-Roya, Fontan, La Brigue, Saorge et Tende
- Absence de données : Castellar
- Les PFAC en place:

Commune	Nouvelle construction	Rénovation
Castillon	5 000 €	2 500 €
Gorbio	10,45 €/m ²	
La Turbie	11,08 €/m ²	
Menton	15 €/m ²	
Moulinet	300 €	
Roquebrune	20 €/m ²	
Sainte Agnès	10 €/m ²	800 €
Beausoleil	18 €/m ² (maison individuelle)	
Sospel	23 €/m ²	

- **Nécessité de définir les modalités et le niveau de la PFAC au niveau du territoire de la CARf afin de projeter les recettes**

Synthèse - tarifs

■ Hypothèses validées :

- budget groupé Régie + DSP à l'échelle de la CARF à compter du 01/01/2018
- pas d'évolution des tarifs en 2018 et 2019 (la situation financière des services le permet)
- intégration de la TVA: retraitements réalisés pour une intégration de la TVA dès 2018 sans modification du tarif

■ Hypothèses restant à valider pour la construction du scénario d'harmonisation tarifaire à compter de 2020 ⇒ des grands principes à arbitrer

- Remarques préalables:
 - des DSPs sur le territoire qui perdurent jusqu'en 2029 ⇒ impossibilité d'une réelle harmonisation tarifaire sur le territoire avant l'arrivée à échéance des contrats (structure tarifaire et part délégataire fixées par les contrats)
 - forte incertitude sur les niveaux de consommation dans les communes sans comptage jusqu'à la pose des compteurs
- Le(s) tarif(s) cible(s) : un tarif cible unique? un tarif cible par mode de gestion?
- La structure tarifaire : quel poids de la part fixe dans le prix de l'eau? (max 30%)
- Quid des recettes de ventes en gros hors périmètre CARF?
 - actuellement la surtaxe VEG à Monaco est à 0,138 €/m³ (engagement jusqu'au 29/05/2020) et Nice/La Trinité 0,20 €/m³
 - une évolution du tarif à prévoir? assiette de volume moyenne 2015-2016 = 3,8 Mm³ (Monaco principalement)
- Assainissement: quel niveau de PFAC?



04

Organisation des services

Organisation actuelle des services

Commune	Nb ETP technique eau	Nb ETP admin eau	Nb ETP total
Beausoleil	0,50 ETP	0,15 ETP	0,65 ETP
Breil	1,25 ETP	0,20 ETP	1,45 ETP
Castellar	0,05 ETP	0,05 ETP	0,10 ETP
Castillon	0,10 ETP	0,10 ETP	0,20 ETP
Fontan	0,08 ETP	0,03 ETP	0,10 ETP
La Brigue	0,75 ETP	0,13 ETP	0,88 ETP
Menton	2,25 ETP	0,58 ETP	2,83 ETP
Moulinet	0,40 ETP	0,03 ETP	0,43 ETP
Saorge	0,15 ETP	0,05 ETP	0,20 ETP
Sospel	2,25 ETP	0,75 ETP	3,00 ETP
Tende	1,30 ETP	0,20 ETP	1,50 ETP
SIECL	2,00 ETP	2,00 ETP	4,00 ETP
Total	11,08 ETP	4,25 ETP	15,33 ETP

Un peu plus de 34 ETP en tout, dont 27 ETP techniques et 7 ETP administratifs

Commune	Nb ETP technique ass	Nb ETP admin ass	Nb ETP pluvial	Nb ETP total
Beausoleil	2,00 ETP	0,15 ETP	<i>inclus dans ass</i>	2,15 ETP
Breil	0,15 ETP	0,20 ETP	-	0,35 ETP
Castellar	0,05 ETP	0,05 ETP	-	0,10 ETP
Castillon	0,10 ETP	0,10 ETP	-	0,20 ETP
Fontan	0,08 ETP	0,03 ETP	-	0,10 ETP
Gorbio	0,05 ETP	0,20 ETP	-	0,25 ETP
La Brigue	0,75 ETP	0,13 ETP	-	0,88 ETP
La Turbie	0,30 ETP	0,15 ETP	-	0,45 ETP
Menton	3,25 ETP	0,58 ETP	2,2 ETP	6,03 ETP
Moulinet	0,10 ETP	0,03 ETP	-	0,13 ETP
Roquebrune	3,40 ETP	0,40 ETP	<i>inclus dans ass</i>	3,80 ETP
Saorge	0,15 ETP	0,05 ETP	-	0,20 ETP
Sospel	2,25 ETP	0,75 ETP	-	3,00 ETP
Tende	1,30 ETP	0,20 ETP	-	1,50 ETP
Total	13,93 ETP	3,00 ETP	2,2 ETP	19,13 ETP

Organisation actuelle des services – analyse des moyens humains

Répartition des moyens humains		Périmètre DSP	Périmètre Régie
Agents administratifs	à temps plein	2 agents (+ 1 arrêt longue maladie)	1 cadre 1 régisseur (Sospel)
	partiellement affectés	0,45 ETP (Menton et Beausoleil)	2,8 ETP répartis sur 7 services eau et 12 services assainissement
Agents techniques	à temps plein	7 agents (Menton et SIECL)	11 agents, dont <i>Roquebrune 3</i> <i>Beausoleil 1</i> <i>Breil 1</i> <i>Sospel 4</i> <i>Tende 2</i>
	partiellement affectés	4,3 ETP (Menton, Beausoleil, La Turbie)	3,7 ETP

Organisation future des services – période transitoire 2018-19

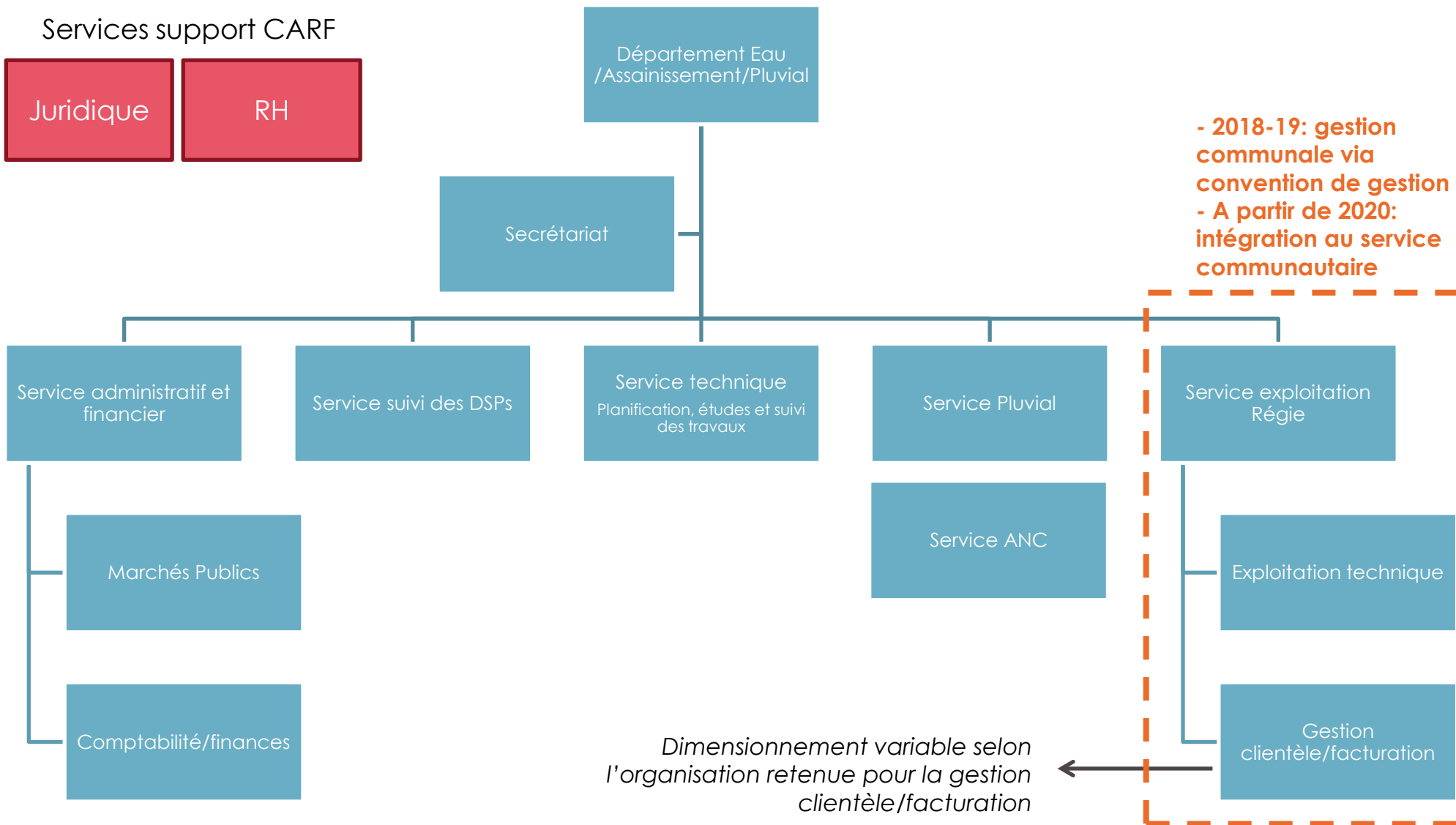
■ Proposition d'organisation

- transfert à la CARF des 9 agents à temps plein sur le périmètre DSP (Menton + SIECL), et des 4 agents à temps plein de Beausoleil et Roquebrune
- conventions de gestion temporaires CARF/communes de la Roya en Régie ⇒ les agents administratifs et techniques restent des agents communaux
- analyse au cas par cas pour les agents administratifs et techniques partiellement affectés au service sur le périmètre littoral (Menton, Beausoleil, Roquebrune, La Turbie)

■ Conventions de gestion temporaires (2018-19)

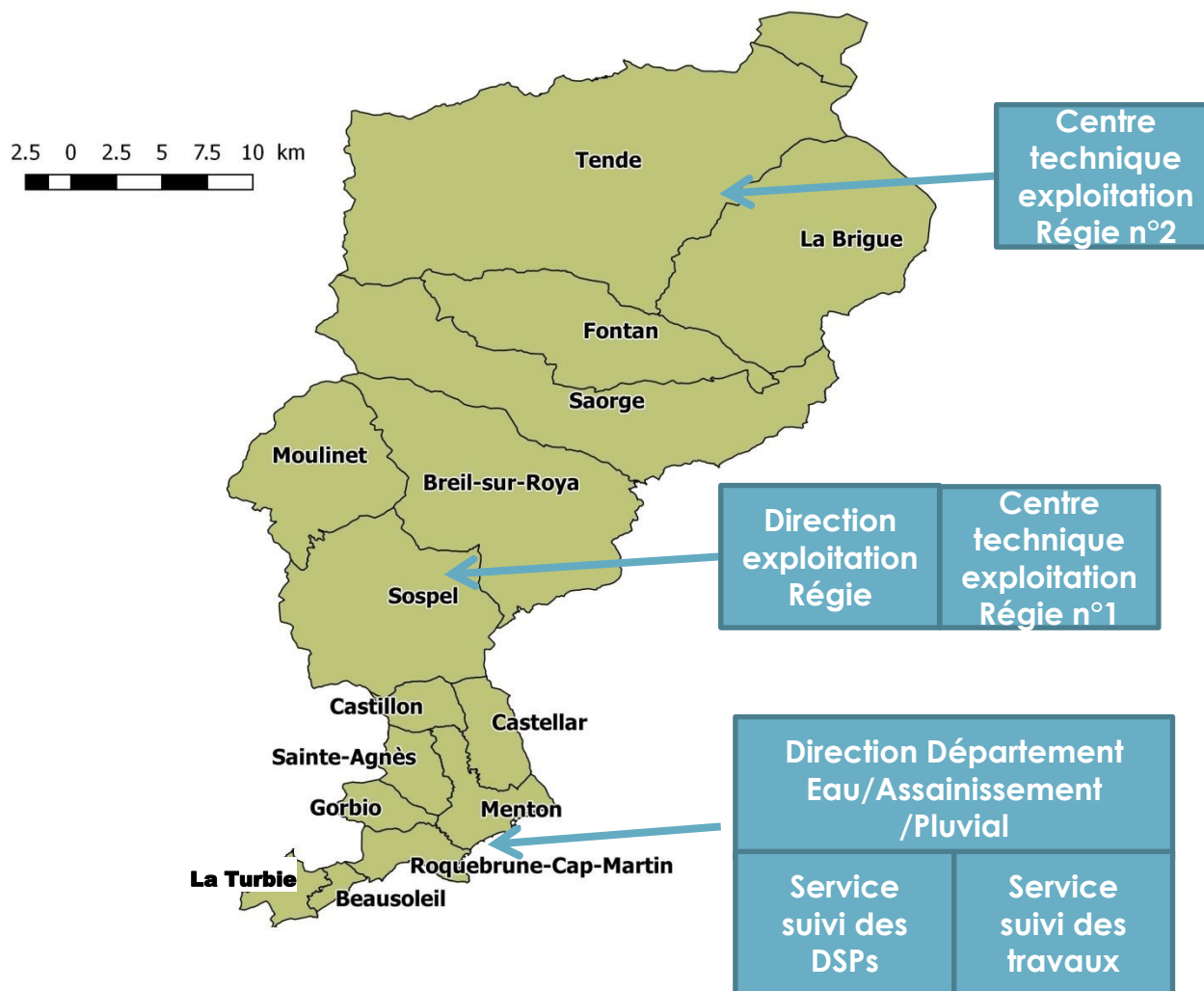
- 7 services Eau et 10 services Assainissement en Régie (hors Roquebrune & Beausoleil)
- Les communes gèrent les compétences confiées et se font rembourser (trimestriellement ou semestriellement) les charges assumées, sur la base d'un état récapitulatif
- L'ensemble des tarifs liés à l'exercice des compétences, applicables sur le périmètre, sont fixés par délibération de la CARF.
- Les recettes sont perçues par la CARF ou perçues par les communes puis reversées à la CARF (mandat de perception)
- Les projets de convention seront envoyés aux Communes pour validation courant Octobre

Organisation future des services



Organisation future des services – à compter de 2020

A minima 2 centres techniques à prévoir afin d'assurer une proximité suffisante



Organisation future des services – SPANC

- 2700 installations sur le territoire
- SPANC à structurer
- Hypothèses
 - contrôle périodique tous les 10 ans $\Rightarrow$ 270 contrôles /an
 - contrôle lors des ventes $\Rightarrow$ 55 contrôles / an
- Besoin en personnel sur le territoire
 - 0,5 ETP d'agent technique
 - 0,1 ETP d'administratif et encadrement
- Charges annuelles estimées à **45 k€/an** environ, à couvrir par la facturation des contrôles aux abonnés
- Proposition d'organisation
 - gestion centralisée sur l'ensemble du territoire dès le 1^{er} janvier 2018
 - passation d'un marché de prestations pour la réalisation des contrôles sur l'ensemble du territoire (attention contrat de DSP en cours sur Sainte Agnès jusqu'au 31/12/2020, et sur Castellar)

Organisation future des services – pluvial

■ Patrimoine

- Environ 65 km de réseau enterré (données indisponibles dans 6 communes dont Beausoleil)
- 3 PRs (Menton)
- 3 bassins de rétention (nature/rôle des bassins à préciser pour confirmer leur appartenance aux EPU)

■ Personnel actuel: 2 agents à Menton, du temps passé à Roquebrune et Beausoleil (compris dans l'assainissement), sinon temps passé négligeable dans les autres communes

■ Hypothèses (bonnes pratiques)

- Surveillance du réseau/visite pedestre = 4,5 h/an/km $\Rightarrow$ 0,2 ETP/an, 10 k€/an
- Curage de 15% du réseau par an $\Rightarrow$ 25 k€/an
- Passage caméra 2% du linéaire/an $\Rightarrow$ 5 k€/an
- Entretien des 3 PRs intégré à la DSP assainissement $\Rightarrow$ 60 k€/an prévu au contrat
- **Entretien des vallons, hydrocurage des grilles et avaloirs, nettoyage des caniveaux, ne relèvent pas de la compétence EPU**

■ Charges annuelles d'entretien estimées à 100 k€/an

Organisation future des services – pluvial

Investissements

- Des travaux de mise en séparatif et de création de réseau pluvial
- Un bassin de rétention en cours de réalisation à La Turbie
- Besoins en investissement à définir plus précisément dans le cadre d'un schéma directeur

Proposition d'organisation

- La même que pour l'assainissement collectif $\Rightarrow$ transfert sur le périmètre littoral et conventions de gestion temporaires CARF/communes de la Roya en Régie sur la période transitoire 2018-19
- Passation d'un marché de prestations pour le curage et les passages caméra

Organisation future des services – défense incendie

- Remarque préalable: compétence non sécable $\Rightarrow$ transfert de la compétence à la CARF entraîne le transfert de l'ensemble du patrimoine associé (hydrants, mais également citernes, bassins de stockage, etc...), ainsi que les charges de fonctionnement et d'investissement associées
 - Au moins 880 hydrants sur le territoire (données à compléter pour les communes de Castellar, La Brigue, Sainte-Agnès, Saorge, Sospel et Tende)
 - Pas d'information sur les citernes et bassins de stockage
- Proposition d'organisation
 - pas de transfert de la compétence incendie qui reste communale, mais passation d'une convention de gestion pour l'entretien des hydrants par la CARF
 - passation d'un marché de prestations pour l'entretien et le contrôle des hydrants
- Hypothèses
 - 30 €/an/hydrant pour le contrôle $\Rightarrow$ 26 k€/an
 - 100 €/an/hydrant pour l'entretien $\Rightarrow$ 90 k€/an
- Charges annuelles estimées à **120 k€/an**



05

Stratégie contractuelle

Stratégie contractuelle

- **Prolongation jusqu'au 31/12/2019** des DSP assainissement de Menton et La Turbie à prévoir
- Réflexion à mener en fonction des échéances des contrats et de périmètres techniques cohérents
 - Systèmes d'assainissement Gorbio/Sainte Agnès/Castellar/Menton + La Turbie/Beausoleil :
 - nouveau contrat à envisager au **01/01/2020**
 - intégration de Sainte Agnès au 01/01/2022
 - **réflexion mode de gestion sur Beausoleil et Roquebrune (collecte)**
 - échéance du nouveau contrat au 31/12/2029 (fin du contrat de Roquebrune)
 - Système d'eau potable SIECL/Beausoleil/Menton: nouveau contrat à envisager au **01/05/2023**, avec intégration périmètre SIECL au 01/01/2025, échéance au 30/09/2029 (fin du contrat de Menton)
- Compter 1 an pour préparer la future période d'exploitation

06

Prochaines étapes



, à data de 27 de Junho de 2012.

Prochaines étapes

- Enjeu de la réunion d'aujourd'hui ⇒ **validation politique du scénario d'organisation et des grands principes financiers du transfert**
- Mise en œuvre opérationnelle à enclencher dès maintenant pour être prêts au 1^{er} janvier 2018 ⇒ **très grande réactivité nécessaire des communes dans les semaines à venir !**

Technique	Orga/RH	Juridique	Financier	Communication
- Organisation des services (moyens humains et matériels, locaux)	- Définition d'un organigramme - Gestion du transfert des agents	- Dissolution des syndicats - Avenants aux marchés et contrats de DSP - Avenants aux conventions d'achat/vente d'eau - Règlements de service	- Elaboration des conventions de gestion provisoire - Préparation budget 2018 - Mise en place de l'assujettissement TVA	- Communication interne élus - Communication interne personnel - Communication externe usagers

